

Communiqué

La Municipalité entame une procédure judiciaire pour mettre fin à l'occupation par des gens du voyage du parking-relais de la Bourdonnette

La Municipalité de Lausanne a pris la décision d'entamer une procédure judiciaire afin de pouvoir expulser les gens du voyage présents sur le parking P+R de la Bourdonnette avant le 31 août. Cette mesure est motivée par des impératifs liés aux fouilles archéologiques prévues sur le site.

Près de 130 caravanes se sont installés sur le parking-relais de la Bourdonnette sans autorisation préalable depuis le 26 février. Par la suite, la Commune de Lausanne a autorisé par convention une résidence temporaire, de 15 jours en 15 jours, moyennant un dédommagement financier. Cela a permis de réguler la situation, compenser les coûts pour la collectivité (eau, électricité, déchets, nettoyages) et répondre aux problèmes de voisinage.

En raison des fouilles archéologiques planifiées, la Municipalité a signifié aux gens du voyage son besoin de reprendre possession du terrain. Malgré la volonté municipale d'aboutir à un accord sur une date concertée de départ, les discussions n'ont pas abouti, les gens du voyage refusant de s'engager à quitter les lieux.

La Municipalité a décidé de recourir à la justice pour procéder à leur expulsion, par voie de requête provisionnelle. Il s'agit de la seule voie légale disponible pour obtenir l'évacuation du parking. «Nous sommes confrontés à la mauvaise foi de nos interlocuteurs. Afin de réaliser les fouilles archéologiques dans les délais, il est indispensable de pouvoir s'assurer légalement du départ des gens du voyage», explique Pierre Antoine Hildbrand, conseiller municipal et directeur de la Sécurité et de l'économie.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 24 juillet 2023